



Procès-verbal
Le jeudi 22 novembre 2001 - n° 60

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 21.

AFFAIRES DU JOUR

M. Pinard, vice-président, rend sa décision sur une question prise en délibéré, le mercredi 21 novembre 2001. Par cette question, le leader de l'opposition officielle désire savoir si le report des votes sur les motions de censure présentées dans le cadre du débat sur le discours du budget et sur la motion de la ministre d'État à l'Économie et aux Finances a pour effet d'empêcher l'Assemblée d'entreprendre l'étude d'une autre affaire, considérant que le débat sur le discours du budget est une affaire prioritaire.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

L'article 223 du Règlement, qui permet le report d'un vote à la demande du leader du gouvernement, ne fait aucune distinction entre une affaire prioritaire et une autre affaire. L'effet du report d'un vote donne ouverture à l'étude d'une autre affaire. Le report d'un vote est prévu au Règlement non pas pour empêcher l'Assemblée de fonctionner mais pour favoriser la bonne marche des travaux.

En conséquence, les votes sur les motions de censure et sur la motion de la ministre d'État à l'Économie et aux Finances, sont reportés à la période des affaires courantes de la séance et l'Assemblée peut procéder d'ici là à l'étude d'une autre affaire.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Bégin, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 48, Loi modifiant la Loi sur le Barreau et la Loi sur les sténographes, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 48 est adopté.

22 novembre 2001

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 48 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

M. Trudel, ministre de la Santé et des Services sociaux, informe l'Assemblée que Son Honneur le lieutenant-gouverneur recommande l'étude du projet de loi n° 36, Loi sur la santé publique, et il propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 12 heures, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 03.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de rapports de commissions

Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, les 30 et 31 octobre et les 1^{er}, 6, 8, 13 et 15 novembre 2001, a étudié en détail le projet de loi :

22 novembre 2001

- n° 27 Loi sur le Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives – Rapporté avec des amendements.
(Dépôt n° 753-20011122)

M. Williams (Nelligan), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 21 novembre 2001, a étudié en détail le projet de loi :

- n° 10 Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives – Rapporté avec des amendements.
(Dépôt n° 754-20011122)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Gendron (Abitibi-Ouest) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 10 998 citoyens et citoyennes d'Abitibi-Ouest, concernant les services dans le réseau de la santé et des services sociaux des Aurores boréales en Abitibi-Ouest.

(Dépôt n° 755-20011122)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Ouimet (Marquette) dépose :

Un document relatif aux réunions de coordination et de surveillance concernant la toiture du Stade olympique.

(Dépôt n° 756-20011122)

Votes reportés

L'Assemblée procède aux votes reportés, à la séance du mercredi 21 novembre 2001, sur les motions de censure présentées dans le cadre du débat sur le discours du budget ainsi que sur la motion de Mme Marois, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

Est d'abord mise aux voix la motion de censure de Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti québécois pour avoir augmenté la dette de 5,3 milliards de dollars depuis 1998.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° [63](#) en annexe)

Pour: **40** Contre: **57** Abstention: **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de censure de M. Dumont (Rivière-du-Loup). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti québécois pour avoir ramené le Québec sur le sentier de l'endettement.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° [64](#) en annexe)

Pour: **40** Contre: **57** Abstention: **0**

22 novembre 2001

Est ensuite mise aux voix la motion de censure de M. Fournier (Châteauguay).
Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le
gouvernement du Parti québécois pour son incapacité de garantir
à la population du Québec l'accessibilité aux services de santé et
aux services sociaux.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° [65](#) en annexe)

Pour: **40** Contre: **57** Abstention: **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de censure de M. Marsan (Robert-Baldwin).
Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le
gouvernement péquiste qui cache encore une fois aux citoyens du
Québec son plan de réallocation de dépenses de 281 millions de
dollars annoncé dans le discours du budget.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° [66](#) en annexe)

Pour: **40** Contre: **57** Abstention: **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de censure de M. Marcoux (Vaudreuil). Cette
motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement du
Parti québécois de ne pas respecter ses promesses et ses

22 novembre 2001

engagements en ce qui a trait au financement complet, pour le secteur de l'éducation, de l'ensemble des coûts de système et des engagements du Sommet du Québec et de la jeunesse.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° [67](#) en annexe)

Pour: **40** Contre: **57** Abstention: **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de censure de M. Gauthrin (Verdun). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement ce gouvernement pour son absence de vision en matière d'innovation particulièrement en région.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° [68](#) en annexe)

Pour: **40** Contre: **57** Abstention: **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de censure de Mme Boulet (Laviolette). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti québécois pour ne pas avoir respecté ses engagements quant à l'assurance médicaments.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° [69](#) en annexe)

Pour: **40** Contre: **57** Abstention: **0**

22 novembre 2001

Est ensuite mise aux voix la motion de censure de M. Charest, chef de l'opposition officielle. Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti québécois pour avoir présenté un budget qui ne reflète pas l'état réel des finances publiques et qui suscite l'inquiétude plutôt que la confiance.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 70 en annexe)

Pour: **40** Contre: **57** Abstention: **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de censure de Mme Houda-Pepin (La Pinière). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti québécois pour son improvisation et son gaspillage des fonds publics dans le domaine des technologies de l'information et du commerce électronique.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 71 en annexe)

Pour: **40** Contre: **57** Abstention: **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de censure de M. Williams (Nelligan). Cette motion se lit comme suit :

22 novembre 2001

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti québécois pour ne pas avoir pris d'engagements fermes concernant les services sociaux, les

services aux personnes handicapées et pour la protection de la jeunesse.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 72 en annexe)

Pour: **40** Contre: **57** Abstention: **0**

Est enfin mise aux voix la motion de Mme Marois, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 73 en annexe)

Pour: **57** Contre: **40** Abstention: **0**

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Bissonnet, vice-président, informe l'Assemblée qu'à la suite d'une entente entre les leaders et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 309 du Règlement, le débat de fin de séance, demandé à la séance d'aujourd'hui, concernant la question de M. Ouimet (Marquette) à M. Boisclair, ministre responsable de la Régie des installations olympique, au sujet des documents déposés relatifs à la toiture du Stade olympique, est reporté à la fin de la séance du mardi 27 novembre 2001.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Trudel, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 36, Loi sur la santé publique.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 36 est adopté.

Sur la motion de Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 36 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

M. Legault, ministre de l'Éducation, propose que le principe du projet de loi n° 59, Loi reportant la date de la prochaine élection scolaire générale et modifiant la Loi sur les élections scolaires, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 59 est adopté.

Sur la motion de Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 59 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'éducation.

22 novembre 2001

M. Rochon, ministre du Travail, propose que le principe du projet de loi n° 46, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant certains secteurs de l'industrie du vêtement, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 46 est adopté.

Sur la motion de Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 46 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 188 du Règlement, Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'économie et du travail procède à des consultations particulières sur le projet de loi n° 46, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant certains secteurs de l'industrie du vêtement, le jeudi 29 novembre 2001 et, à cette fin, qu'elle entende les organismes suivants :

Le jeudi 29 novembre 2001

15 h 00 à 15 h 15	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant le gouvernement
15 h 15 à 15 h 30	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant l'opposition
15 h 30 à 16 h 30	Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec et Syndicat du vêtement, textile et autres industries
16 h 30 à 17 h 30	Institut des manufacturiers du vêtement du Québec
20 h 00 à 21 h 00	Association des entrepreneurs en couture du Québec
21 h 00 à 22 h 00	Centrale des syndicats démocratiques
22 h 00 à 22 h 15	Remarques finales du groupe parlementaire formant l'opposition
22 h 15 à 22 h 30	Remarques finales du groupe parlementaire formant le gouvernement

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre les membres

22 novembre 2001

du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 20 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 40 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE le ministre du Travail, soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient un débat de fin de séance entre M. Marcoux (Vaudreuil) et M. Legault, ministre de l'Éducation, concernant la grève des enseignants à Montréal.

À 18 h 12, M. Brouillet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 27 novembre 2001, à 10 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 22 novembre 2001, à 10 h 30, à son bureau au Palais de Justice, en présence de M. Arsenault, directeur du Secrétariat de l'Assemblée, il a plu à l'honorable Paul-Arthur Gendreau, administrateur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

22 novembre 2001

n° 45 Loi modifiant la Loi sur le tabac

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

22 novembre 2001

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys) :

(Vote n° 63)

POUR - 40

Béchar	Cusano	Lafrenière	Paradis
Bélanger	Delisle	Lamquin-Éthier	Pelletier
Benoit	Dumont	Laporte	(<i>Chapleau</i>)
Bergman	Dupuis	Leblanc	Poulin
Boulet	Fournier	Loiselle	Rocheport
Brodeur	Gagnon-Tremblay	MacMillan	Sirros
Chagnon	Gauthier	Marcoux	Tranchemontagne
Charest	Gautrin	Middlemiss	Vallières
(<i>Sherbrooke</i>)	Gobé	Mulcair	Williams
Cholette	Houda-Pepin	Normandeau	
Copeman	Jérôme-Forget	Ouimet	

CONTRE - 57

Arseneau	Boulerice	Goupil	Paquin
Barbeau	Boulianne	Harel	Paré
Baril	Brassard	Julien	Payne
(<i>Arthabaska</i>)	Caron	Jutras	Pelletier
Baril	Carrier-Perreault	Kieffer	(<i>Abitibi-Est</i>)
(<i>Berthier</i>)	Charest	Labbé	Rioux
Beaumier	(<i>Rimouski</i>)	Lachance	Robert
Bédard	Chevrette	Landry	Rochon
Bégin	Cliche	Laprise	Simard
Bergeron	Côté	Legault	(<i>Richelieu</i>)
Bertrand	(<i>La Peltrie</i>)	Legendre	Simard
(<i>Charlevoix</i>)	Cousineau	Lelièvre	(<i>Montmorency</i>)
Bertrand	Désilets	Lemieux	St-André
(<i>Portneuf</i>)	Deslières	Létourneau	Trudel
Blanchet	Dionne-Marsolais	Marois	Vermette
Boisclair	Doyer	Pagé	
Boucher	Geoffrion	Papineau	

22 novembre 2001

Sur la motion de censure de M. Dumont (Rivière-du-Loup) :

(Vote n° 64)

(identique au n° 63)

Sur la motion de censure de M. Fournier (Châteauguay) :

(Vote n° 65)

(identique au n° 63)

Sur la motion de censure de M. Marsan (Robert-Baldwin) :

(Vote n° 66)

(identique au n° 63)

Sur la motion de censure de Marcoux (Vaudreuil).

(Vote n° 67)

(identique au n° 63)

Sur la motion de censure de M. Gauthrin (Verdun) :

(Vote n° 68)

(identique au vote n° 63)

22 novembre 2001

Sur la motion de censure de Mme Boulet (Laviolette) :

(Vote n° 69)

(identique au n° 63)

Sur la motion de censure de M. Charest, chef de l'opposition officielle :

(Vote n° 70)

(identique au n° 63)

Sur la motion de censure de Mme Houda-Pepin (La Pinière) :

(Vote n° 71)

(identique au n° 63)

Sur la motion de censure de M. Williams (Nelligan) :

(Vote n° 72)

(identique au n° 63)

Sur la motion de Mme Marois, ministre d'État à l'Économie et aux Finances :

(Vote n° 73)

POUR - 57

Arseneau	Boulerice	Goupil	Paquin
Barbeau	Boulianne	Harel	Paré
Baril	Brassard	Julien	Payne
(Berthier)	Caron	Jutras	Pelletier
Baril	Carrier-Perreault	Kieffer	(Abitibi-Est)
(Arthabaska)	Charest	Labbé	Rioux
Beaumier	(Rimouski)	Lachance	Robert
Bédard	Chevrette	Landry	Rochon
Bégin	Cliche	Laprise	Simard
Bergeron	Côté	Legault	(Montmorency)
Bertrand	(La Peltrie)	Legendre	Simard
(Portneuf)	Cousineau	Lelièvre	(Richelieu)
Bertrand	Désilets	Lemieux	St-André
(Charlevoix)	Deslières	Létourneau	Trudel
Blanchet	Dionne-Marsolais	Marois	Vermette
Boisclair	Doyer	Pagé	
Boucher	Geoffrion	Papineau	

CONTRE - 40

Béchar	Cusano	Lafrenière	Paradis
Bélanger	Delisle	Lamquin-Éthier	Pelletier
Benoit	Dumont	Laporte	(Chapleau)
Bergman	Dupuis	Leblanc	Poulin
Boulet	Fournier	Loiselle	Rochefort
Brodeur	Gagnon-Tremblay	MacMillan	Sirros
Chagnon	Gauthier	Marcoux	Tranchemontagne
Charest	Gautrin	Middlemiss	Vallières
(Sherbrooke)	Gobé	Mulcair	Williams
Cholette	Houda-Pepin	Normandeau	
Copeman	Jérôme-Forget	Ouimet	